

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE FOURBANNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 8 avril 2015

Présents : Marlène BALLAND, Stéphane BESNARD, David BRANGET, Alain MICHELOT, Marie-Christine GRENET, Fabrice JOURNOT, Laëtitia JOURNOT, Isabelle MONTENOISE, Gérard MOUGEY, Rodolphe MULIN, Nadine VERNEREY

Secrétaire: Isabelle MONTENOISE

La séance commence à 19h35.

1) INTERVENTION DE MR MARTHEY MAIRE DE BAUME-LES-DAMES

Arnaud MARTHEY est venu présenter au conseil municipal la commune nouvelle.
Le conseil municipal décide d'approfondir le sujet.

2) COMPTE ADMINISTRATIF 2014

La 1ère Adjointe au Maire, Marie-Christine GRENET, présente le compte administratif 2014.
Les principaux chiffres :

Section investissement :

Recettes :..... 13289,83
Dépenses :..... 3550,10
Excédent :..... 9739,73

Section fonctionnement :

Recettes : 73867,09
Dépenses : 59217,13
Excédent :..... 14649,96

En conséquence et compte tenu des reports de l'année 2013, l'excédent global d'investissement de clôture s'élève à 23321,96 € et l'excédent global de fonctionnement de clôture s'élève à 74165,59 €.
Le Maire ne prend pas part au vote.

Vote contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif 2014.

3) COMPTE DE GESTION 2014

Après vérification, le compte de gestion 2014 est en concordance avec le compte administratif 2014.

Vote contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

Le conseil municipal approuve les résultats du compte de gestion 2014.

4) BUDGET PRIMITIF 2015

➤ Vote des 3 taxes communales

En 2014 :

Taxe Habitation : taux de 15,57%

Taxe Foncier bâti : taux de 6,29%

Taxe Foncier non bâti : taux de 15.78%

Le maire propose **de ne pas augmenter les taux**, et de conserver ceux de 2014.

Vote contre : 1 Abstention : 0 Pour : 10

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux en 2015.

➤ Redevance assainissement

Rappels des prix au m3 :

en 2011 : 1,42€, en 2012 : 1,45 €, en 2013 : 1,48 €, en 2014 : 1,51€

La station d'épuration est vieillissante et elle peut nécessiter des coûts d'entretien et à terme un remplacement Cette année une provision de 15000 € a été prévue dans le budget 2015 pour faire face à d'éventuels travaux.

Le maire propose une augmentation de 2% de la redevance assainissement en 2015, soit 1,54 € le m 3.

Vote contre : 3 Abstention : 2 Pour : 6

Le Conseil Municipal vote l'augmentation de la redevance assainissement.

➤ Indemnités des élus

Basé sur l'indice 1015, au maximum :

Maire : 17 % de l'indice 1015

Adjoint : 6,6 % de l'indice 1015

Le maire propose :

Pour le Maire : 100% des 17% de l'indice 1015 soit 7755,00 € annuel brut, (6937,56 annuel net).

Le maire ne prend pas part au vote.

Vote contre : 2 Abstention : 3 Pour : 5

Le maire propose :

Pour le 1^{er} adjoint : 100% des 6,6% de l'indice 1015 soit 3010,76€ annuel brut, (2693,40 annuel net).

Le 1^{er} adjoint ne prend pas part au vote.

Vote contre : 1 Abstention : 0 Pour : 9

➤ **Vote du budget**

BUDGET PRIMITIF 2015 :

Section fonctionnement :

Recettes : 144367,59 €

Dépenses : 78958,80€

Excédent : 65408,79€

Section investissement :

Recettes : 76092,96 €

Dépenses : 65096,00 €

Excédent : 10996,96 €

Reconnaît un excédent de fonctionnement de 65408.79 € et un excédent d'investissement de 10996.96 €.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2015.

5) DIVERS

➤ **Réunion du SIVU des Planchottes**

Alain MICHELOT et Marie-Christine GRENET étaient présents à la réunion du SIVU des Planchottes en date du 7 avril 2015 à la mairie de Grosbois.

Le compte administratif 2014 et le budget primitif 2015 ont été votés à l'unanimité par tous les membres en exercice.

Le président propose un projet de remplacement des bouteilles de gaz propane par une cuve TOTALGAZ pour le chauffage de l'église en raison des problèmes récurrents depuis de nombreuses années.

Le coût de location est de 60 € HT annuel.

Le remplissage de la cuve est de 677,50 € HT pour 500 Kg la première année avec une remise de 400 € HT.

Le devis de raccordement est de 438 € TTC par l'entreprise Jean-Yves BARRAND.

La contenance de la cuve permettrait une autonomie d'environ 5 ans et les problèmes de chauffage seraient résolus.

La participation de chaque commune du SIVU est inchangée en 2015, soit 1434 € pour Fourbanne.

Le président souhaite la validation du projet par chaque conseil municipal.

Le Conseil Municipal approuve le projet.

La séance est levée à 23 heures 55.

Le MAIRE de FOURBANNE
Laëtitia JOURNOT